

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le

15 MARS 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



23040139

N° d'entreprise : 0436 601 581

Nom

(en entier) : International Post Corporation

(en abrégé) : IPC

Forme légale : Société Coopérative à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue du Bourget 44, 1130 Bruxelles

Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire et de son représentant et démission et nomination d'un président

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 30 mai 2022.

"5. Décharge aux Membres du Conseil et au Commissaire-réviseur

"Il propose de reconduire le mandat de Monsieur Holger Winklbauer pour une année et le mandat de Monsieur Dag Mejdell jusqu'au 18 Novembre 2022, date à laquelle Madame Tone Wille prendra en charge les responsabilités de Monsieur Dag Mejdell. Les mandats sont gratuits".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité."

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 décembre 2022.

"1. La nomination de la SRL PwC Reviseurs d'Entreprises comme commissaire

L'assemblée générale extra-ordinaire nomme la SRL PwC Reviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, comme commissaire pour un terme de trois ans. Cette société désigne Monsieur Gaetan Roy, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la SRL. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social qui sera clôturé le 31 décembre 2024.

Les honoraires annuels du commissaire s'élèvent à EUR 26.500 (plus TVA, débours divers et cotisation IRE - +1.500 pour l'exercice 2022 pour l'adoption de la norme ISA315R), et seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties.

Après lecture, le Président propose d'adopter le texte sans modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité."

Bruxelles, le 13 Mars 2023

Holger Winklbauer
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).